

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le jeudi 25 juin 2009, à 20 heures, à la Maison communale

Objet :

~
CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11.06.2009**
- 2. Approbation du compte communal 2008**
- 3. Remboursement anticipé d'emprunts**
- 4. Avis sur le compte 2008 des Fabriques d'Eglise de :**
 - A) Muno
 - B) Lambermont
- 5. Avis sur la modification budgétaire au budget ordinaire 2009 de la Fabrique d'Eglise de Villers-devant-Orval**
- 6. Octroi subvention 2009 asbl Centre sportif et de Loisirs de Florenville**
- 7. Convocation à l'Assemblée générale de VIVALIA le 30.06.2009 – Approbation des points portés à l'ordre du jour et des propositions de décisions y afférentes**
- 8. Travaux de réhabilitation canalisations d'égouttage - Approbation du décompte final et souscription des parts**

- 9. Egouttage rue des Vieilles Voies à Chassepierre
Approbation du projet – Fixation du mode de
passation du marché et du mode de financement**
- 10. Rénovation du belvédère de l'église de Florenville –
Approbation du projet – Fixation du mode de
passation du marché et du mode de financement**
- 11. Site à réaménager - Domaine Trinteler à Florenville –
Décision**
- 12. Cession à la Commune voirie « Haut des Flonceaux »
à Florenville**
- 13. Création d'une Agence transcommunale de
développement local Florenville-Chiny (ADL) –
Décision de principe**
- 14. Approbation des modifications budgétaires ordinaire
n° 1 et extraordinaire n° 1 au budget communal 2009**

La Secrétaire,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

R. Struelens

R. Lambert